

DE000019.04-2023
République Française
Département de l'Isère

Membres	23
En exercice :	
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Alexia FARGE (pouvoir à V. LIENARD), Sylvie MONTERO (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Sylvain JUPPET, Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023 adressé aux Conseillers Municipaux le 22 mars 2023,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

